

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1307**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces de rechange d'origine, d'accessoires, de produits divers et d'outillages spécifiques pour les véhicules légers inférieurs à 3,5 tonnes - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 novembre 2009

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Bret), Buna, Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Vullien (pouvoir à M. Colin), Besson, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Philip), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Peytavin), Blein, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Barge, Sécheresse, Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 30 novembre 2009**Décision n° B-2009-1307**

objet :	Fourniture de pièces de rechange d'origine, d'accessoires, de produits divers et d'outillages spécifiques pour les véhicules légers inférieurs à 3,5 tonnes - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché concerne la fourniture de pièces de rechange d'origine, d'accessoires, de produits divers et d'outillages spécifiques pour les véhicules légers inférieurs à 3,5 tonnes.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution du marché de fourniture de pièces de rechange d'origine, d'accessoires, de produits divers et d'outillages spécifiques pour les véhicules légers, inférieurs à 3,5 tonnes.

Montant global de l'opération : montant maximum, reconductions comprises : 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de deux années reconductible de façon expresse une fois deux années.

Le marché comporterait un engagement de commande de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC minimum et 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC maximum sur une période ferme de deux années reconductible une fois deux années ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution du marché de fourniture de pièces de rechange d'origine, d'accessoires, de produits divers et d'outillages spécifiques pour les véhicules légers, inférieurs à 3,5 tonnes.

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011, et éventuellement 2012 et 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2009.